

L'IMPOSTURE CLÉRICALE ...

En l'an de grâce 1957, l'offensive cléricale se poursuit, aidée directement par le fanatisme religieux, indirectement par la veulerie générale des politiciens, élus sur un programme «laïque».

Contempteurs de leur cléricalisme politique, nous savons qu'ils auraient pu choisir un dénominateur commun: l'abrogation des lois Barangé de 1951, en ce qui concerne la subvention de l'enseignement confesional par les deniers publics et aussi dans un autre ordre d'idées l'abolition des lois scélérates, en particulier celle du 31 juillet 1920 visant la répression des moyens contraceptifs.

Au lieu de cela que voyons-nous? Les lois scélérates toujours en vigueur et sur le plan parlementaire et seuls les ex-staliniens protester au sujet de la visite officielle de Coty accompagné de Pineau, auprès de Pie XII.

Les mânes du «petit père Combes» doivent en frémir.

Pour justifier ce fait nouveau, dans les annales d'une «République laïque», le journaliste catholique Georges Hourdin indiquait dans «Le Monde» qu'il n'y a que 15% de Français non baptisés. Par conséquent le second président de la 4ème République représente les 85 autres pour cent.

Dans ce pays, sans omettre ses ex-colonies, il existe bien d'autres familles de pensée.

Nous ne sommes plus avant 1789, où le Roi de France imposait la religion catholique comme religion d'Etat, parce que la sienne.

Par une ironie du sort, cinquante-trois ans après la visite du Président Loubet à Rome, au seul Quirinal en 1904, l'Eglise radieuse a savouré son éclatante revanche, obtenue sous un gouvernement «socialiste»: Mollet-Pineau.

La clause de la visite officielle au Vatican a été introduite en 1920.

La Chambre «Bleu horizon» sévissait alors, mais que nous sachions «le Bloc National» n'était pas sans fissures puisque des gens comme Clemenceau ou même Poincaré ne transigeaient pas sur la laïcité de la 3ème République.

Briand, lui, fut plus docile par souci d'apaisement peut-être! ce qui contrastait sérieusement avec le fougueux syndicaliste révolutionnaire de Nantes, préconisant dès 1899, la grève générale expropriatrice ou simplement avec le jeune rapporteur de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905.

Il négocia le rétablissement de l'ambassade de France auprès du «Saint-Siège» en 1921.

Aujourd'hui, la Curie romaine triomphe! Voyez avec quel malin plaisir elle a photographié sur toutes les coutures le socialiste Christian Pineau afin de le compromettre aux yeux de ses électeurs laïques de la Sarthe!

Allons-nous vers un «néo-Ordre Moral» vouant la France au Sacré-Cœur pour laver l'affront subi par les Versaillais de tous poils, lors de la Commune?

Nous nous le demandons avec angoisse lorsque nous voyons «processionner» tranquillement nos bons cléricaux.

Cyniquement, au XIXème siècle, le publiciste catholique Veillot s'écriait déjà: *«Je vous réclame la liberté au nom de vos principes, je vous la refuse, au nom des miens»*.

En 1957, une poignée d'hommes libres fait face à la meute.

Depuis 1947, l'Internationale noire s'est reconstituée solidement.

Il serait temps de réduire les serres de cet aigle, si nous voulons pouvoir ne pas revenir au temps du Chevalier de la Barre, supplicié pour avoir omis de saluer une procession. Qu'attend-on pour réparer le monument de Montmartre?

Déjà, dans le domaine judiciaire, un forfait vient d'être accompli par la loi du 26 juin dernier dénoncée avec vigueur dans «Le Monde» du 4 juillet par Maurice Garçon. L'avocat académicien libéral met en parallèle la caduque de 1897.

Voilà ce que cette «Chambre introuvable» vient d'admettre comme forfait liberticide!

Il s'est trouvé un membre du gouvernement pour justifier les méthodes arbitraires.

Que nos voix, si faibles soient-elles, s'associent à l'homme de cœur, historien judiciaire. Nos libertés sont menacées. Vigilance!

Albert SADIK.
